

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 17

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal

de l'assemblée des délégués du samedi 28 avril 1945,
à 9 h. 15, dans la salle du Grand Conseil, à Aarau.

Ordre du jour :

1. Allocution du président de la S. I. A.
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 25 novembre 1944 à Zurich (publié dans la *Schweizerische Bauzeitung*, nos 24, 25, 26 des 9, 16 et 23 décembre 1944, et nos 15 et 16 des 14 et 21 avril 1945, ainsi que dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*, nos 3, 4, 7 et 8 des 3 et 17 février, 31 mars et 14 avril 1945).
3. Rapport du secrétaire central sur l'activité de la Société depuis la dernière assemblée des délégués.
4. Approbation des comptes de l'exercice 1944 et du budget pour 1945 ; fixation de la cotisation annuelle pour 1945.
5. Approbation du tarif d'honoraires provisoire pour les plans d'aménagement de régions, de localités, de quartiers et pour les plans de situation.
6. Renseignement sur la participation de la S. I. A. à la reconstruction des pays dévastés.
7. Lieu et date de la 59^e assemblée générale.
8. Divers.

Présidence : M. M. Kopp, arch. Secrétaire : M. P. Soutter, ing.

Liste de présence :

Comité central : MM. M. Kopp, arch., président ; dir. Dr M. Angst, ing., dir. E. Choisy, ing., R. Eichenberger, ing., F. Gilliard, arch., Prof. Dr F. Stüssi, ing., A. Sutter, ing. en chef.

Sont présents 73 délégués, représentant 17 sections :

Argovie : MM. V. Flück, ing., S. Günther, ing., A. Meier, ing. — *Bâle* : MM. A. Aegerter, ing., R. Christ, arch., F. Lodewig, arch., H. Rapp, ing., P. Sarasin, arch., M. Tüller, arch., E. Wylemann, ing. — *Berne* : MM. J. Bächtold, ing., E. Binkert, ing., H. Daxelhofer, arch., H. Harry, ing., F. Hiller, arch., W. Huser, ing., E. Kæch, ing., J. Ott, arch., Dr A. v. Salis, ing., W. Schmid, ing., P. Tresch, ing., A. Wyttenbach, arch., P. Zuberbühler, ing. — *La Chaux-de-Fonds et Le Locle* : (excusé). — *Fribourg* : MM. M. Colliard, arch., H. Gicot, ing. — *Genève* : MM. F. Bugnion, ing., P. Reverdin, arch., A. Rossire, arch. — *Grisons* : MM. P. Bener, ing., H. Conrad, ing., J. E. Willi, architecte cantonal. — *Neuchâtel* : MM. M. Etienne, ing., J. J. du Pasquier, arch. — *Saint-Gall* : MM. W. Sommer, ing., E. A. Steiger, arch. — *Schaffhouse* : MM. P. Meyer, arch., H. Nægeli, ing. — *Soleure* : MM. W. Borrer, arch., H. Bracher, arch. — *Thurgovie* : MM. J. Baumgartner, ing., R. Brodtbeck, arch. — *Tessin* : M. R. Casella, arch. — *Valais* : MM. M. Revaclier, ing., Ch. de Torrenté, ing. — *Vaud* : MM. R. Bolomey, ing., D. Bonnard, ing., O. Carroz, ing., R. Loup, arch., R. May, ing., E. d'Okolski, arch., A. Pilet, arch., R. von der Mühl, arch., J. P. Vouga, arch. — *Waldstätte* : MM. H. Bachmann, ing., A. Boyer, arch., M. Ræber, arch., E. Wüest, ing. — *Winterthour* : MM. Th. Bremi, ing., H. Ninck, arch. — *Zurich* : MM. H. Blattner, ing., A. Dudler, ing., K. Fiedler, ing., B. Giacometti, arch., W. Jegher, ing., Dr C. F. Kollbrunner, ing., M. Meyer, ing., A. Mürset, arch., R. Steiger, arch., H. Suter, arch., A. von Waldkirch, arch., H. Weideli, arch., W. Ziegler, ing., Dr h. c. A. Zwygart, ing. — Sont élus scrutateurs : MM. W. Jegher, ing. et E. Kæch, ing.

Invités : MM. Dir. H. Niesz, ing., président du « Comité suisse pour la participation économique à la reconstruction européenne », et R. Hochstätter, secrétaire du « Comité suisse pour la participation économique à la reconstruction européenne ».

1. Allocution du président de la S. I. A.

Le président, M. M. Kopp, déclare la séance ouverte et salue les délégués présents. Les convocations à l'Assemblée des délégués ont été envoyées à temps et aucune proposition concernant l'ordre du jour n'est parvenue au secrétariat dans le délai prévu par les statuts. L'ordonnance des sujets portés à l'ordre du jour est acceptée.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 novembre 1944, à Zurich.

Aucune observation n'a été présentée à ce procès-verbal, qui est approuvé sans discussion.

3. Rapport du secrétaire central sur l'activité de la Société depuis la dernière assemblée des délégués.

(Voir *Bulletin technique* des 3 et 17 février, 31 mars et 14 avril 1945.)

M. M. Kopp, président, remercie pour ce rapport très complet et appelle les remarques éventuelles.

M. H. Harry, ing., apprécie vivement le rapport du secrétaire central aux assemblées des délégués, parce que ceux-ci peuvent ainsi renseigner leurs sections sur la multiplicité des tâches de la S. I. A. et en particulier du secrétariat. Il exprime au président de la S. I. A., au Comité central, au secrétaire central et aux commissions spéciales les remerciements les plus chaleureux de la S. I. A. pour le grand labeur qu'ils ont accompli pour la Société.

4. Approbation des comptes de l'exercice 1944 et du budget pour 1945 ; fixation de la cotisation annuelle pour 1945.

M. M. Kopp, président : Les délégués ont reçu avec l'ordre du jour un rapport détaillé sur les comptes et le budget. Le caissier, M. A. Sutter, ingénieur en chef, est prêt à répondre aux questions que l'on voudrait lui poser.

M. E. Binkert, ing. : La section de Berne se félicite vivement que l'occasion soit offerte à une assemblée des délégués de dire son avis sur les comptes et le budget. Il est heureux de constater que, malgré le maintien de la cotisation, les comptes bouclent par un actif réjouissant ; on doit l'attribuer principalement au résultat favorable de la vente des normes. Quant au budget, l'orateur voudrait attirer l'attention sur deux points. Il s'agit premièrement de l'allocation de 500 fr. prévue pour le Don suisse. La section de Berne estime trop modeste cette contribution. M. Binkert parle ensuite du legs Abt. A l'origine, celui-ci se montait à 8000 fr. et a été partiellement utilisé pour l'ameublement des nouveaux locaux du secrétariat à la Beethovenstrasse. Comme le résultat de l'exercice 1944 est très favorable pour la S. I. A., on devrait tendre à restituer au legs Abt les sommes qui y ont été prélevées, et à le ramener à son montant primitif, conformément au sens des dispositions du testateur.

M. A. Sutter, ing. en chef, adhère à la première proposition de la section de Berne pour le relèvement de l'allocation au Don suisse, et propose d'y attribuer 1000 fr. Quant à l'utilisation partielle du fonds Abt pour l'installation du secrétariat, elle répond bien au but assigné à cette fondation dès son origine, et, comme la construction d'une maison pour la Société ne peut pas se réaliser de sitôt, le compte peut être laissé comme il est pendant le temps de guerre.

M. K. Fiedler, ing., propose de porter à 4000 fr., au budget de 1945, le versement au fonds de pension du personnel. La S. I. A. a le devoir social de porter un intérêt équitable à son personnel. L'orateur soutient également la proposition d'élever à 1000 fr. la contribution au Don suisse.

M. A. Sutter, ing. en chef : Si l'on prévoit un versement de 4000 fr. au fonds de pension du personnel, le budget pour 1945 bouclera par un important déficit.

M. H. Harry, ing. : La section de Berne propose de porter à 3000 fr. le versement au Don suisse. Il s'agit pour la S. I. A. de faire un sacrifice, même s'il s'ensuit un contre coup dans le budget.

M. K. Fiedler, ing. : La section Zurich maintient sa proposition de fixer à 1000 fr. la part au Don suisse.

La proposition de la section Berne pour l'affectation de la somme de 3000 fr. au Don suisse est agréée par 49 voix contre 19.

M. A. Sutter, *ing. en chef*, demande que l'on vote également sur l'augmentation du versement au fonds de pension du personnel. La section Zurich propose de l'augmenter à 4000 fr.

M. M. Kopp, *président*, fait la contre-proposition de laisser ce poste à 2000 fr. et de donner au Comité central les pleins-pouvoirs pour augmenter ce versement, si l'exercice est favorable. On éviterait ainsi un déficit trop sensible dans le budget.

Le vote sur la proposition zurichoise recueille 15 oui. La majorité n'est donc pas atteinte, et, comme aucune autre proposition n'est faite, l'attribution au fonds de secours du personnel reste maintenue à 2000 fr., ainsi que le demandait le Comité central.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote sur les comptes et le budget; ceux-ci sont approuvés à l'unanimité, sous réserve des décisions prises.

Le Comité central propose de maintenir pour 1945 la cotisation actuelle de 15 fr. Cette proposition est également acceptée à l'unanimité.

5. Approbation du tarif d'honoraires provisoire pour les plans d'aménagement de régions, de localités, de quartiers et pour les plans de situation.

M. M. Kopp, *président*, prie M. R. Steiger, architecte, de commenter le projet du tarif d'honoraires dont il est l'auteur.

M. R. Steiger, *arch.*: La commission, qui a été instituée pour étudier le tarif d'honoraires pour travaux d'architecture et pour le compléter, a constaté qu'une réglementation des honoraires pour les plans d'aménagement de régions, de localités, de quartiers et pour les plans de situation, répondait à un impérieux besoin. Il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des instructions précises pour établir le budget des travaux d'urbanisme. Il est difficile de donner de prime abord une forme simple à de telles directives, parce qu'il y a relativement peu d'expériences, de décomptes et d'autres documents, et qu'il s'agit d'un domaine très compliqué. Les seules normes allemandes que nous connaissions sont basées sur ce principe: plus la superficie étudiée est grande, plus les honoraires sont élevés. Quant aux prestations particulières, c'est l'échelle du plan du projet qui entre en ligne de compte. Ces normes peuvent convenir aux conditions géographiques de l'Allemagne. Mais, appliquées à la Suisse, elles créeraient des inégalités, parce qu'en Suisse ce ne sont pas de grandes régions cohérentes qui constituent l'objectif d'un plan d'aménagement, mais des communes distinctes. En se référant à de nombreux devis de concours, à des plans d'aménagement de localités et de quartiers, à l'assainissement technique d'une station touristique et à l'aménagement d'une rive de lac, on a pu constater qu'il y avait lieu d'établir une relation entre le nombre d'habitants et la superficie, autrement dit de se baser sur le nombre d'habitants par m², pour arriver à une échelle satisfaisante pour le calcul des honoraires. En ce qui concerne les plans d'aménagement de localités et de quartiers, les difficultés croissent avec la valeur du terrain, et celle-ci augmente avec la densité de la population. Les intérêts qui se heurtent sont toujours plus grands quand il s'agit de terrains de valeur. Le travail de l'architecte ou de l'ingénieur est d'autant plus compliqué que le terrain à planifier porte d'avantage d'immeubles. Ce fait doit être pris en considération dans les nouvelles instructions pour le calcul des honoraires. C'est par là qu'elles diffèrent des normes allemandes.

Les chiffres qui figurent dans la table des honoraires et qui ont été déterminés d'après les documents mis à notre disposition, sont insuffisants. Il faut admettre que la table sera amendée plus tard, quand on pourra utiliser d'autres décomptes, et qu'elle donnera suite éventuellement à des normes définitives. Dans certains cantons, on s'attend à de nombreux travaux d'urbanisme au cours de ces deux ou trois prochaines années. Des normes provisoires répondent à un besoin urgent, et il vaut mieux les avoir, même défectueuses, que rien du tout.

Il était nécessaire de partir de la somme totale des prestations d'un plan d'aménagement et de la diviser en prestations partielles, car, dans chaque cas, il y a des tâches et des hypothèses différentes. Il n'est pas possible de recourir aux normes nos 102 et 103, pour évaluer les honoraires pour des esquisses, des avant-projets et des projets d'exécution, quand il s'agit de plans de localités, de régions et de quartiers. Pour ces plans d'aménagement, le temps qu'on y consacre dépend moins de la différence des échelles et du développement des détails que du temps qu'exige l'enfement de la solution du problème. Les trois catégories prévues dans les instructions ne peuvent pas être absolument séparées; aussi, dans le commentaire des normes, avons-nous cité par quelques exemples des coefficients intermédiaires. La division des prestations de la table B permet de discuter avec le mandant sur chaque question séparément et de délimiter clairement dès le commencement l'étendue de la tâche. Les normes doivent servir avant tout à dresser le devis. Il n'est pas possible d'établir des normes qui tiennent compte de tous les cas particuliers. Il s'agit avant tout d'éliminer les différences trop sensibles dans le calcul des honoraires.

Dans la première catégorie, l'architecte ou l'ingénieur doit se procurer lui-même les documents nécessaires à l'étude du projet; dans les autres catégories, ces documents doivent être comptés à part, parce que le temps que l'on consacre à les établir varie d'un cas à l'autre. Si le mandataire est en même temps conseil de la commune, les travaux qui découlent de cette fonction doivent être calculés séparément dans chaque cas d'après le tarif B des règlements d'honoraires nos 102 et 103. Pour les plans d'aménagement de localités, le tarif est basé sur la superficie de la commune et sur le nombre d'habitants, puisque ce sont les seules données précises dont on peut disposer.

L'orateur propose de désigner ces normes par le terme «d'instructions», conformément au vœu exprimé à l'Assemblée des délégués de la section zurichoise des ingénieurs et des architectes. De plus, on devrait insister dans le commentaire sur le fait que ces normes constituent une base pour une convention à conclure *avant* le début d'une étude.

L'assemblée doit maintenant décider si on veut accepter en principe la mise en vigueur du tarif d'honoraires, en admettant que dans la suite les nouvelles expériences puissent entraîner des modifications. Ceux qui sont appelés à des études d'urbanisme devraient transmettre au secrétariat toutes les données relatives aux conséquences comparables des normes, afin que tout le matériel nécessaire à la refonte des normes soit réuni.

M. M. Kopp, *président*, remercie M. R. Steiger, architecte, pour ces explications intéressantes et incisives. C'est une tâche bien ardue que d'introduire dans ces matières très complexes un système qui permette le calcul des honoraires. L'orateur propose que l'on discute sur le système et le fond du projet, et en principe aussi sur les chiffres, mais que la rédaction définitive du texte soit laissée au Comité

central. Dans la suite, le Comité central devrait avoir la compétence d'apporter des corrections au texte. C'est seulement dans quelques années que la S. I. A. sera en situation de publier d'après les expériences faites un tarif qui puisse être tenu comme valable à longue échéance.

(A suivre.)

Extrait du procès-verbal de la 4^{me} séance du Comité central du 29 juin 1945, à Genève.

1. Etat nominatif.

Admissions.

Par voie de circulation du 28 mai au 23 juin 1945 ont été admis :

Noms		Domicile	Section
Wyss, A.-E.	architecte	Chaux-de-Fonds	Ch.-de-Fonds- Le Locle
Neusel, Edg., Prof.	ing. électr.	Saint-Imier	Ch.-de-Fonds- Le Locle
Pfister, Fr.	ing. électr.	Saint-Imier	Ch.-de-Fonds- Le Locle
Clerc, A.	ing. électr.	Genève	Genève
Ador, M.	ing. méc.	Genève	Genève
de Wurstemberger, W.	ing. méc.	Genève	Genève
Letta, Al.	architecte	Weesen	Grisons
Neier, T.	architecte	St-Margarethen	Saint-Gall
Bruppacher, W.	ing. civil	Herisau	Saint-Gall
Bähler, Fr.	architecte	Ascona	Tessin
Pelli, G.	ing. civil	Muralto	Tessin
Baumann, W.	ing. civil	Altorf	Waldstätte
Kleiner, A.	ing. civil	Winterthur	Winterthur
Mattmann, J., Dir.	ing. méc.	Oberwinterthur	Winterthur
Hirzel, P.	architecte	Wetzikon	Zürich
Kaiser, P.	architecte	Zürich	Zürich
Nager, F.	ing. civil	Zürich	Zürich
Buchsacher, P.	ing. électr.	Zürich	Zürich

Dans la séance du Comité central du 29 juin 1945 ont été admis :

Guye, F.	ing. chim.	Holderbank	Argovie
Pfiffner, O., Dr.	ing. chim.	Aarau	Argovie
Wettler, J.	ing. électr.	Liebfeld-Berne	Berne
Fellmann, H., Dr.	ing. chim.	Saint-Gall	Saint-Gall
Merz, O.	ing. électr.	Schaffhouse	Schaffhouse
Salquin, W.	ing. électr.	Schaffhouse	Schaffhouse
Jenny, M.	ing. méc.	Schaffhouse	Schaffhouse
Barth, A.	architecte	Schönenwerd	Soleure
Zaugg, H.	architecte	Olten	Soleure
Zryd, M.	architecte	Sion	Valais
Profos, P., Dr.	ing. méc.	Winterthur	Winterthur
Wetstein, Er., Dr.	ing. chim.	Winterthur	Winterthur
Ribi, P, Dr.	ing. civil	Lausanne	Membre isolé

Démissions.

Du Bois, M.	ing. méc.	Zürich	Membre isolé
-------------	-----------	--------	--------------

Décès.

Nebel, J.	ing. méc.	Bâle	Bâle
Hoffet, P. Prof.	ing. méc.	Berne	Berne
Schätz, Ch.	ing. civil	Neuchâtel	Neuchâtel
Schatzmann, P., Dr.	chimiste	Schaffhouse	Schaffhouse
Brack, Ch.	ing. électr.	Soleure	Soleure
Jacques, Ad., a. Dir.	ing. civil	Collonge	Sect. Vaudoise
Huber, J.	ing. civil	Zürich	Zürich

2. Revision du code d'honneur.

Le Comité central discute avec le président du conseil suisse d'honneur, M. Reverdin, architecte, la question de la revision du code d'honneur. M. Reverdin est chargé de présenter au Comité central un projet de revision, en se basant sur les tractations menées jusqu'à présent au sein de la S. I. A. avec le conseil suisse d'honneur, et après avoir pris l'avis des conseils d'honneur des sections. L'affaire ne présente pas un caractère d'urgence. Mais il est désirable d'introduire une revision sur la base des expériences faites jusqu'à ce jour, et de soumettre un nouveau projet à l'approbation d'une prochaine assemblée des délégués.

3. Tractations avec le Service fédéral du contrôle des prix.

Le Comité central est informé qu'à la suite d'une protestation de la S. I. A., le Service fédéral du contrôle des prix a renoncé à exiger que l'impôt sur le chiffre d'affaires fût exclu du coût des travaux donnant lieu aux honoraires. En revanche le Contrôle des prix demande une revision des prescriptions n° 643 A/43 dans le sens d'une augmentation du facteur de réduction. Le Comité central charge la commission pour les questions d'organisation des bureaux d'ingénieurs et d'architectes et son président, M. Bracher, architecte à Soleure, de discuter avec le Service fédéral du contrôle des prix, en utilisant les documents statistiques qui avaient été réunis pour soutenir le point de vue de la S. I. A. Au cours des prochaines négociations, le Comité central présentera avec toute la fermeté nécessaire la manière de voir de la S. I. A., attitude qui est en complète opposition avec celle du Contrôle des prix.

4. Action pour la reconstruction.

Le Comité central prend acte de la création du bureau d'études de la S. I. A. et confirme la nomination de son chef en la personne de M. Mussard, ingénieur. L'activité ultérieure du bureau d'étude fait l'objet d'une discussion. M. Eric Choisy, président de la commission, fait rapport sur les projets d'activité. La composition des différentes commissions est approuvée.

Le Comité central examine ensuite quelques demandes tendant à une participation aux commissions et décide de ne pas entrer en cette matière, attendu qu'il faut restreindre l'effectif des commissions, pour maintenir leur capacité de travail; d'autre part, il ne faut pas créer de précédents dont puissent se prévaloir des intérêts locaux ou des intérêts de groupe.

5. Revision du formulaire n° 118/118 a.

Le Comité central prend note du fait que la commission de la S. I. A. a discuté avec une délégation des sections romandes le projet des « Conditions générales pour l'exécution des travaux d'art », et qu'elles sont arrivées à un accord de principe. Le Comité central demande à la commission de la S. I. A. de mettre au point le projet, de façon, si la chose est possible, qu'il puisse être présenté pour approbation à la prochaine assemblée des délégués, le 22 septembre à Zurich.

6. Commission de la S. I. A. pour l'étude comparative des maisons familiales à un ou plusieurs logements.

Le Comité central charge M. E. A. Steiger, président de cette nouvelle commission, de lui transmettre des propositions au sujet de cette question.

7. Normes pour l'acoustique.

Le Comité central décide d'appuyer l'élaboration de normes pour l'acoustique des salles et l'acoustique architecturale, cette étude étant comprise dans l'activité de l'Association suisse de normalisation. M. W. Furrer, privat-docent à Berne, est désigné comme délégué de la S. I. A. à la commission prévue.

8. Assemblée générale de la S. I. A. du 22-32 septembre 1945.

Le Comité central prend note que la section de Zurich a pris en main l'organisation de l'assemblée générale, qui aura lieu le 22 septembre 1945 à Zurich. Les invitations seront envoyées vers la fin du mois d'août.

Le Comité central traite encore une série d'autres affaires de la société.

Zurich, le 20 juillet 1945.

Le Secrétariat.

LES CONGRÈS

Assemblées annuelles de l'Association suisse des électriciens (ASE) et de l'Union des centrales suisses d'électricité, à Zurich, les 1^{er}, 2 et 3 septembre 1945.

Ces deux groupements nous prient de donner à nos lecteurs les grandes lignes du programme de ces importantes manifestations :

Samedi 1^{er} septembre 1945 :

- 10 h. 45 Assemblée générale de l'U. C. S. dans la petite salle de la Maison des Congrès.
- 13 h. Déjeuner libre ou au foyer de la Maison des Congrès réservé pour les participants. Pour le dîner au foyer, s'inscrire à l'avance.
- 15 h. 15 Excursion sur le lac jusqu'à Rapperswil et retour.
- 18 h. 15 Arrivée à Zurich.
- 19 h. 30 Banquet du Jubilé de l'U. C. S. et soirée récréative de l'A. S. E. et de l'U. C. S. dans la salle des congrès de la Maison des Congrès.

Dimanche 2 septembre 1945 :

- 10 h. Assemblée générale de l'A. S. E. à la Maison des Congrès. Conférence de M. W. Trüb, conseiller national, directeur du Service de l'électricité de la Ville de Zurich, sur « Le développement technique du Service de l'Electricité de la Ville de Zurich ».
- Après la conférence, démonstration du parc des véhicules électriques des Services Industriels de Zurich, devant la Maison des Congrès.

Lundi 3 septembre 1945 :

Excursions techniques :

Fabriques de Machines Escher Wyss S. A., Zurich. — Ateliers de Constructions Oerlikon, Zurich. — Micafil S. A., Zurich-Altstetten. — Installations du Service de l'Electricité de la Ville de Zurich : a) Pompe thermique de la piscine. b) Pompe thermique des bâtiments municipaux. c) Chauffage à distance de l'E. P. F. — d) Sous-station Oerlikon. e) Sous-station Letten. — Usines du Wäggital (participation restreinte à cause des cars postaux).

Le samedi et le dimanche il est prévu un programme spécial pour les dames comportant la visite de musées et diverses excursions.

CARNET DES CONCOURS

Groupe scolaire dans l'ancienne propriété Trembley, à Genève.

Jugement du jury.

Le jury, composé de MM. F. Cottier, vice-président du Conseil administratif, délégué aux écoles, président ; F. Gampert, architecte de la ville ; A. Bodmer, chef du service de l'urbanisme ; H. Rossier, M. Brillard, A. Guyonnet, architectes à Genève ; H. Baur, architecte à Bâle ; suppléants : E. Hornung et H. Leumann, architectes à Genève ; collaborateur F. Quiblier, du Département de l'instruction publique ; s'est réuni au Musée Rath les 6, 7, 11, 12, 13, 14 et 16 juillet 1945.

Cinquante-deux projets ont été examinés.

Les prix suivants ont été décernés :

- 1^{er} prix, 4000 fr., M. le Dr R. Rohn, architecte, Zurich.
- 2^e prix, 3500 fr., M. R.-R. Barro, architecte, Zurich.
- 3^e prix, 3000 fr., M. R. Murset, architecte, Genève.
- 4^e prix, 2800 fr., M. Fr. Quétant, architecte, Genève.
- 5^e prix, 2500 fr., M. J. de Stoutz, architecte, Zurich.
- 6^e prix, 2200 fr., M. et Mme A. Rivoire, architecte, Zurich.

Le jury a proposé l'achat pour le prix de 1550 fr. chacun des projets de MM. Peyrat et Bourrit, architectes à Genève (collaborateurs : F. Peyrot et F. Meyrat) et de M. G. Brera, architecte, à Genève. Il a en outre alloué vingt indemnités au montant de 1200 à 500 fr. par projet.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

S.T.S.	Schweizer. Technische Stellenvermittlung
	Service Technique Suisse de placement
	Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
	Swiss Technical Service of employment

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 354 26 - Télég. : STSINGENIEUR ZURICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription au S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :

Section industrielle.

559. *Ingénieur mécanicien* ou *technicien mécanicien*. Exploitation, organisation du travail, connaissances de la langue française. Entreprise industrielle de Suisse romande.

563. *Technicien mécanicien*. Adjoint du chef d'exploitation. Suisse orientale.

565. *Chimiste*. Analyse des métaux lourds. Suisse centrale.

567. *Technicien mécanicien*. Suisse centrale.

569. *Chimiste*. Teinture et apprêtage de tissus et de fils de coton, de soie artificielle, de chanvre, de tissus mixtes. Société suisse en Italie. Langues : allemande et italienne.

573. *Technicien électricien*. Nord-ouest de la Suisse.

575. Jeune *ingénieur mécanicien* ou *technicien mécanicien*, éventuellement *dessinateur mécanicien*. Suisse orientale.

579. *Ingénieurs spécialistes en fonderie*. Contrat de trois ans, avec voyages aller et retour payés. Amérique du Sud (climat sain).

581. *Technicien mécanicien*. Suisse orientale.

583. Jeune *ingénieur chimiste* de nationalité suisse, diplômé d'une école technique supérieure, pour travaux de préparation et d'analyse en produits pharmaceutiques. Environs de Zurich.

585. *Chimiste de la branche alimentaire*. Industrie alimentaire. Nord-est de la Suisse.

591. Jeune *technicien*. Langues allemande et française. Zurich.

597. Jeune *technicien mécanicien*. Nord-est de la Suisse.

599 b. Jeunes *dessinateurs mécaniciens*. Construction de véhicules pour rails. Suisse orientale.

603. Jeune *technicien mécanicien*. Suisse centrale.

605. *Technicien électricien*, porteur du diplôme d'un technicum suisse, ayant fait un apprentissage dans la profession d'installateur-électricien ou pratiqué plusieurs années comme monteur dans cette branche (installations électriques intérieures, lignes aériennes et souterraines), ayant, si possible, quelques années de pratique dans l'exploitation d'un réseau et dans l'établissement de projets et devis d'installations intérieures. Origine suisse romande (langue maternelle française). Age de 25 à 35 ans. Entreprise électrique de Suisse romande.

607. *Ingénieur mécanicien*, disposant de plusieurs années de pratique de construction et de fabrication, en qualité de directeur technique, pour la direction de la section des constructions, du bureau des calculs et des divers ateliers. Age : environ 40 ans. Langue : française. Fabrique de machines de la branche petite mécanique de Suisse romande.

609. Jeune *technicien mécanicien*. Zurich.

629. *Technicien électricien*. Zurich.

633. *Techniciens électriciens*. Zurich.

639. *Technicien chimiste*, éventuellement *ingénieur chimiste*. Suisse centrale.

645. Jeune *ingénieur*, pour atelier de construction, entretien et installation des machines. Age : 28 à 35 ans. Importante manufacture d'impressions et de teinture d'Alsace.

647. *Ingénieur* ou *technicien*, si possible de la branche conditionnement d'air ou de la branche des installations frigorifiques. Conditions : candidat habitué à un travail indépendant, à même d'élaborer de façon indépendante les projets et de traiter avec les entrepreneurs. Bonnes connaissances commerciales indispensables pour le service de la recherche des affaires (acquisition). Place stable pour candidat ayant les qualités requises. Suisse romande.

649 a. *Directeur technique* et organisateur du service extérieur, pour entreprise de commerce de la branche électro-médicale. Connaissances approfondies de la branche indispensables. Place stable d'avenir pour personne qualifiée. De même :

b. *Technicien* versé dans la branche et dans les milieux des médecins, en qualité de représentant. On offre : place stable d'avenir, avec salaire fixe, rémunération des frais et provision. Suisse.

651. *Technicien électricien*. Suisse centrale.

653. Un à deux *techniciens électriciens* disposant d'expériences en projets et exécution d'installations de commande, si possible avec des connaissances dans l'appareillage à courant fort. Suisse romande.

Sont pourvus les numéros, de 1944 : 391, 455 ;

de 1945 : 259, 371, 403, 407, 431, 433, 471, 485, 487, 489, 491, 515, 521, 537, 549.

(Suite page 10 des annonces.)